



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt**

**Conseil de bassin viticole Languedoc-Roussillon
Séance du mercredi 10 novembre 2021
Compte-rendu**

La liste des participants est jointe en fin du compte-rendu.

1) Introduction par Étienne GUYOT, préfet de région, président du conseil de bassin viticole, et Jean-Louis CAZAUBON, vice-président du Conseil régional Occitanie, représentant la présidente et Anne Lucie WACK, directrice de l'Institut Agro

Étienne GUYOT tient à préciser qu'il préside avec plaisir ce conseil de bassin viticole Languedoc-Roussillon, qui se déroule en « présentiel » pour la première fois depuis deux ans. Il remercie chacun pour sa participation.

Il souhaite la bienvenue aux personnalités nouvellement nommées, toutes deux au titre des représentants de la profession viticole :

- Vincent EUZET du conseil interprofessionnel des vins du Languedoc (CIVL) ;
- Alexandre THEY, des vigneron indépendants d'Occitanie

L'ordre du jour du conseil de bassin sera dédié pour partie à l'actualité, marquée par la situation préoccupante de la récolte et des marchés. Les aléas climatiques ont en effet, cette année encore, frappé durement les producteurs et les caves du bassin viticole du Languedoc-Roussillon, mais aussi la plupart des vignobles français. La récolte 2021 sera historiquement basse en France.

Cette calamité affecte l'ensemble de la filière : production, vinification, commercialisation, sans oublier les structures professionnelles. Les difficultés en matière de trésorerie, de marchés sont à venir alors que la crise de la COVID 19 a déjà pesé sur les entreprises. L'impact psychologique est très important. Le préfet de région demande une extrême vigilance aux services de l'État pour identifier les situations qui pourraient être critiques, les situations de détresse et faire preuve d'une grande clairvoyance dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Il rappelle aux membres que l'État, par ses services en région et en département, est à leur côté pour les accompagner dans cette phase difficile.

Il propose de commencer la séance de ce conseil de bassin par un état des lieux de la récolte. Seront présentés la prévision de récolte, la plus basse jamais enregistrée et un rappel des mesures mises en place par le plan d'urgence gel. Un tour d'horizon précis et complet de la situation des vignobles et des vendanges qui viennent de s'achever sera évoqué.

Y compris dans ces périodes difficiles, il est fondamental de ne pas négliger le travail structurel et stratégique. Les efforts en ce sens sont à poursuivre. En effet, le gouvernement a initié cette année le Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique. L'objectif de cet

événement, annoncé par le président de la République en avril dernier, est d'engager une réflexion collective et de construire des politiques durables pour la résilience du modèle agricole face aux aléas climatiques. Le ministre de l'agriculture a annoncé qu'il présenterait le 1er décembre un projet de loi de réforme du système d'assurances agricoles pour couvrir les risques liés au changement climatique. Une partie de la réunion y sera consacrée, afin d'en faire un point d'étape et d'étudier les perspectives qui s'ouvrent, en particulier en matière d'assurance récolte.

Le traditionnel état des lieux de la conjoncture économique et des marchés et le bilan de la campagne sera dressé. Compte-tenu des difficultés de commercialisation apparues lors de la crise sanitaire de la COVID 19 et de la forte baisse de la récolte 2021, il est apparu nécessaire à certains de renforcer leurs instruments de régulation des marchés. Lors du conseil de bassin de mai dernier, Jacques GRAVEGEAL avait présenté un projet de réflexion mené au sein d'InterOc sur les outils existants dans ce domaine et les évolutions envisagées. Le président du conseil de bassin lui a demandé de fournir une note sur le sujet, qui a été transmise aux membres du conseil de bassin. Il présentera l'état de la réflexion à ce jour et les possibles chantiers qui pourraient être mis en place localement en vue d'une meilleure régulation des marchés des vins régionaux.

Concernant l'OCM vitivinicole, le service régional de FranceAgriMer fera le point sur l'utilisation de l'enveloppe financière européenne annuelle dédiée et sur les principales informations d'actualité. La délégation territoriale de l'INAO présentera enfin le bilan des autorisations de plantation délivrées au cours de la campagne écoulée. Le conseil de bassin sera amené à se prononcer sur les demandes de contingents et de restrictions à la replantation pour 2022.

Étienne GUYOT évoque le sujet du changement de nom du bassin viticole, qui pourrait être abordée lors des questions diverses. Il a en effet été destinataire récemment de deux courriers demandant l'inscription de ce sujet à l'ordre du jour. Ce dernier étant déjà très chargé, il a choisi de ne pas y consacrer de point spécifique aujourd'hui, qui nécessite échanges et réflexions approfondis. Si cette demande fait consensus et si elle est portée de façon collective, il conviendra d'organiser une réunion de travail spécifique, associant les interprofessions, le Conseil régional, l'INAO, la DREETS et la DRAAF.

Jean-Louis CAZAUBON, vice-président en charge de l'agroalimentaire et de la viticulture du Conseil régional salue les participants et indique que la région a réagi immédiatement après le gel d'avril en dégageant 3,5 millions d'euros pour faire face aux situations d'urgence. 1 million a déjà été payé et 517 exploitations ont perçu cette aide. Il rappelle que le contrat de relance régional de 14 millions d'euros a fait suite aux travaux préparatoires du contrat de filière viticole. 195 dossiers ont été traités. En outre, 21,4 millions d'euros d'aides sur des dispositifs classiques ont également été attribués à 428 entreprises vitivinicoles de la région.

Concernant le foncier, il évoque l'expérimentation de la constitution de la foncière régionale. Les 5 premiers dossiers sont déjà financés par crédit revolving. Un rendez-vous avec les dirigeants de l'Établissement public foncier est prévu.

L'aide à la plantation pour les nouveaux installés a concerné 900 ha depuis sa création.

Concernant le changement de nom du bassin viticole, le Conseil régional a également été destinataire des courriers. Il convient effectivement d'approfondir la réflexion pour sécuriser le cadre juridique et le contexte de la promotion des vins à l'exportation.

Anne-Lucie WACK, directrice générale, expose la nouvelle organisation de l'Institut national d'études supérieures agronomiques. Celui-ci doit apporter la meilleure contribution possible aux défis de la filière viticole en lien avec les partenaires professionnels. Elle insiste sur trois points :

- Sont rassemblées dans ce nouvel institut toutes les compétences, ce qui constitue un tournant historique. Cela permettra un renforcement des liens entre l'enseignement supérieur et l'enseignement technique avec un appui à l'enseignement technique agricole et grâce un accord avec INRAE.
- Des moyens seront consacrés à la filière vin qui devint une thématique transverse. L'institut devenant ainsi le « Harvard de la vigne et du vin », soit le pôle pluridisciplinaire le plus complet en France. Un bâtiment spécifique sera construit à Montpellier.
- Le projet stratégique de l'institut intègre le partenariat avec les acteurs de la filière (conseil, expertise, prospective...) et des territoires. La dynamique de projet sera renforcée en particulier avec l'université de Montpellier.

Elle engage les membres du conseil de bassin à travailler étroitement avec le nouvel institut.

2) Approbation du compte-rendu du précédent conseil de bassin (27 mai 2021)

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

3) Prévision de récolte

Vincent DARMUSEY, chef de service SRISET/DRAAF donne les chiffres provisoires publiés la semaine précédente. La campagne a été marquée par le gel et quelques épisodes de sécheresse. C'est la prévision la plus faible connue sur le bassin, suite à une enquête auprès de toutes les coopératives du bassin (représentant 65% de la production) et à une réunion d'expertise. Il avance le chiffre de 9,2 millions d'hl pour le bassin LR soit -27% par rapport à 2020 et -23% par rapport à la moyenne quinquennale. De grandes disparités se manifestent entre les départements (+5% pour le 66 à -36% pour le 34).

4) Rappel des mesures du plan d'urgence gel

Florent GUHL, DRAAF, présente les différents dispositifs mis en place suite à cet évènement climatique exceptionnel et leur état d'avancement. (cf. annexe 1)

Jérôme DESPEY, président du conseil spécialisé « filières viticole et cidricole » de FranceAgriMer, salue la réactivité des différents services de l'Etat, en particulier en cette période d'aléas multiples pour la filière. Le gel aura un impact fort sur le marché dans les prochains mois et il faut travailler pour sécuriser le revenu des producteurs.

Concernant les calamités agricoles, il constate des incompréhensions entre assurés et non assurés lors de réunions de terrain. Les 2,5% de rachat de franchise pour les assurés proposés par le gouvernement sont, selon lui, insuffisants, au risque de décourager les vignerons de s'assurer : il aurait souhaité un taux de 5%. Un point de vigilance doit être porté au plan bancaire : il propose que les PGE soient remboursés sur 8 ans et que 2021 soit une année blanche. Il salue l'accompagnement de la profession viticole par le Conseil régional et évoque l'annonce au printemps de la mise en place d'une première enveloppe pour abonder les aides sociales du gouvernement suite au gel. Cela implique une 2^e enveloppe dont il attend l'annonce. Il propose une rencontre de professionnels avec la collectivité régionale sur les dispositifs économiques. En particulier, il propose l'accompagnement des entreprises ayant des pertes de potentiel de production.

Jean-Benoît CAVALIER (CIVL) revient sur la situation financière des exploitations. Les modèles économiques des 25 dernières années sont mis à mal par des aléas climatiques désormais récurrents. La question de l'endettement doit être repensée de façon globale puisqu'il faut

continuer à investir. La Région doit s'impliquer sur ce sujet de fond, au vu sa compétence économique.

Jean-Louis CAZAUBON explique le positionnement de la collectivité régionale sur les fonds qu'elle a réservé à l'urgence sociale suite au gel, adossés au dispositif de l'Etat. La COVID a impacté le budget régional et risque de restreindre les capacités financières de la collectivité. Il se dit ouvert à une réunion de travail sur les sujets précédemment évoqués.

Denis CARRETIER, président de la chambre régionale d'agriculture, décrit la détresse économique de certains vigneron. Il juge faible l'enveloppe de la Région et souhaite une seconde enveloppe, d'autant qu'il décrit le marché actuel comme atone, avec très peu de retraitements. Il craint des tensions à venir, voire des cessations d'activité, suite à cette conjoncture économique difficile, alors que le prix des intrants augmente fortement.

Gérard BANCILLON, représentant des vins IGP, souhaite qu'à l'avenir un maximum de vigneron puisse être assurés, dans de bonnes conditions. Il faut rendre ce système assurantiel incitatif pour renforcer la résilience des exploitations agricoles. La franchise et la moyenne olympique en sont des points cruciaux. Il faut travailler à un système qui réponde aux besoins de chacun. Le métier d'agriculteur est celui qui est le plus confronté au changement climatique. Des variations incontrôlables de chiffre d'affaires, les difficultés du métier et les investissements très lourds conduisent que plus de la moitié des vigneron de plus de 55 ans n'ont pas de relève. Il convient donc de soutenir les vocations.

Florent GUHL dissipe une inquiétude sur le dispositif gel aval, ouvert aux producteurs de vins après les entreprises transformant des fruits. Le budget prévu suite au constant dans les différentes régions ayant subi le gel sera suffisant. Sur l'assurance et le nouveau dispositif qui se met en place, il indique que les craintes sur éléments discutés précédemment sont déjà transmis au ministère. Il incite les membres à faire remonter tout élément pertinent.

Ludovic ROUX (Coopération agricole) salue le travail réalisé en matière de distillation et d'aide au stockage, qui a permis une stabilisation des marchés. La coopération agricole et les vigneron indépendants travaillent actuellement sur l'assurance, au niveau national comme européen, pour aboutir à une solution consensuelle. Sur la régulation du marché, il avance des pistes de travail sur le modèle du VCI. Pour le gel, il relaie la demande de LCA d'une année blanche sur les amortissements au sein des caves coopératives.

Olivier DUCHAMP (coordination rurale) évoque les problèmes de trésorerie liés au prix du vin anormalement bas en regard du prix de intrants.

François-Régis BOUSSAGOL évoque la non prise en compte des groupements d'employeurs dans les aides de la MSA.

Florent GUHL indique que le sujet a été remonté au Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Jérôme DESPEY confirme qu'un dispositif dans ce sens est bien en train d'être bâti avec la MSA.

5) Conjoncture économique et situation des marchés

Jacques GRAVEGEAL présente l'estimation des besoins en production pour la campagne 2021 2022 en pointant l'inquiétude sur les blancs et l'incertitude des prévisions de récolte. (Annexe 2)

6- Proposition de méthode de travail sur les outils de régulation de marché

Jacques GRAVEGEAL rappelle le contexte du travail sur la régulation des marchés et son intervention lors du conseil de bassin précédent. Il défend l'organisation d'une réflexion en région sur ce sujet avec l'objectif d'équilibrer l'offre et la demande. Il prend l'exemple de la réserve qualitative du bassin champenois. Il indique que le VCI n'est pas adapté à la région du fait des faibles rendements. Il décrit le système de régulation développé par InterOc, le besoin individualisé de commercialisation (BIC) et le mécanisme que la contractualisation permet de déverrouiller. Il fait le parallèle avec la loi EGALIM avec l'exemple du tunnel de prix. Il rappelle le travail du plan de filière régional.

Il annonce que toutes les interprofessions de la région Occitanie ont décidé de créer une confédération régionale des interprofessions viticoles d'Occitanie avec la coopération agricole, les vignerons indépendants, la chambre régionale et l'Irqualim.

Il rappelle la réunion préparatoire du 22 septembre avec les services de l'Etat et propose 3 groupes de travail. (cf. annexe 3)

Matthieu DAUVERGNE regrette que les syndicats agricoles ne soient pas invités à ces réunions ni aux commissions de cotation.

Ludovic ROUX rappelle que le prix du vin ne se décrète pas et que l'objet des travaux à venir est de proposer un mécanisme de prix mieux rémunérateur. Pour lui le marché mondial est à l'équilibre. Il se félicite des bons chiffres des 7 premiers mois de l'export mais il s'inquiète de l'augmentation des prix des intrants et de certaines pénuries. Il explique qu'une hausse de 15% du prix de vente des vins ne ferait que compenser la hausse du prix de revient (effort agroécologique, prix des intrants). Cela ne compenserait pas la baisse de récolte. Il demande à ce que le message soit passé à la grande distribution. Il souhaite que la coopération agricole soit consultée sur tous les groupes de travail et que les travaux se fassent rapidement.

Miren de LORGERIL signale que l'UEVM souhaite également être associé au 3^e groupe de travail.

Jacques GRAVEGEAL estime que les métiers (coopération, vignerons indépendants et négoce sont représentatifs de la profession)

Jérôme DESPEY dit que le rôle interprofessionnel est majeur sur le marché. Il veut un prix de vente qui crée de la valeur tout en étant compétitif sur le marché et permettre le renouvellement de la viticulture. Il rappelle les éléments de régulation de l'année 2020 : distillation, stockage. Pour lui, la régulation n'est pas un travail de gestion des aléas climatiques mais un travail politique interprofessionnel. Il rappelle la loi EGALIM qui permet de définir des indicateurs de coût de production et de tunnel de prix. Il souhaite qu'un signal soit donné rapidement au niveau des prix pour permettre de sécuriser le revenu des producteurs, en particulier au niveau de la grande distribution et des metteurs en marché.

Olivier DUCHAMP dit qu'il faut agir vite car des problèmes de trésorerie approchent chez de nombreux viticulteurs. Il regrette qu'il n'y ait pas eu de présentation du marché par le négoce.

Jacques GRAVEGEAL rappelle qu'il souhaite que lui soit fournis par les services de l'Etat des éléments sur les coûts de production afin de construire les indicateurs qui pourraient être utilisés en contractualisation.

Denis CARRETIER propose une date butoir avant le salon de l'agriculture pour finaliser les travaux proposés. Il souhaite une rencontre avec les metteurs en marché pour trouver une solution à ce problème de prix trop bas.

Florent GUHL rappelle les outils mis en place par les loi EGALIM 1 et 2 et précise que le travail de construction des indicateurs de prix de revient est confié aux interprofessions.

Laurence SERRANO rappelle que la DREETS est au cœur de la mise en œuvre de la loi EGALIM 2. Les décrets à venir permettront d'accompagner les professionnels dans l'application des dispositifs de protection du revenu des agriculteurs. Elle encourage les professionnels à participer activement aux groupes de travail qui seront mis en place.

Philippe FROELIG évoque les négociations commerciales qui débute. Cela permettra d'avoir des retours rapides au sein du GT pratiques commerciales déloyales et aux services de la DREETS d'être plus réactif en cas de pratiques de ce type.

Étienne GUYOT remercie Jacques GRAVEGEAL de son initiative et propose de mettre rapidement en place ces groupes de travail et de tenir un conseil de bassin en février pour présenter le rendu.

François Régis BOUSSAGOL (Association régionale des plantations nouvelles en VSIG) demande l'avis d'un représentant du négoce sur ce travail.

Magali JELILA (directrice de l'Union des entreprises viticoles méditerranéennes) annonce que le négoce souhaite s'impliquer dans les groupes de travail.

7) Présentation des travaux du Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique

Florent GUHL présente les différents chantiers de travail de cette initiative gouvernementale (annexe 4)

Jérôme DESPEY indique avoir remis la stratégie nationale d'adaptation au changement climatique de la filière viticole au ministre de l'agriculture fin août 2021. Il rappelle les travaux de prospective du projet LACCAGE et le choix du positionnement de la filière sur le scénario innovant. Il passe en revue les 7 domaines de travail de la stratégie.

Denis CARRETIER évoque le comité de pilotage régional du Varenne de l'eau, piloté par la chambre régionale de l'agriculture, qui s'est tenu le 28 octobre. Dans ce cadre, des diagnostics filière / territoire seront réalisés. Pour la viticulture, ils se situeront dans les Corbières, les terrasses du Larzac et le territoire du Cahors.

Ludovic ROUX indique que l'IGP Terre du Midi permettra l'innovation en matière d'offre de nouveaux cépages. À propos des cépages classiques actuellement commercialisés, il convient de réaliser des recherches de résistance à la sécheresse. Il faut continuer de fournir les marchés avec ces cépages que l'on doit continuer à planter. Il faut aussi commercialiser les nouveaux cépages vers lesquels se tournent de plus en plus les vignerons, que l'on ne sait pas bien vendre actuellement.

Jean-Pierre VAN RUYSKENVELDE, directeur de l'institut français de la vigne et du vin, précise que l'IFV a déjà mis à disposition une trentaine de cépages issus du sud de l'Europe et des cépages résistants aux maladies. La recherche sur les porte-greffes est une priorité. Il faut donc amplifier l'expérimentation sur le terrain en lien avec les vignerons. Il s'interroge sur la pertinence des nouveaux appels à projet CASDAR expérimentation qui n'ont plus d'entrée filière.

Jean-Benoit CAVALIER rappelle le rôle en matière d'expérimentation technique des interprofessions. Il est urgent qu'au sein InterSud soit créée une commission technique qui coordonne ces questions d'adaptation et qui puisse apporter des solutions efficaces. Pour cela, elle devra être dotée de moyens suffisants.

Denis CARRETIER rappelle les travaux préparatoires du contrat de filière viticulture menés en 2020, avant la crise de la COVID, qui prévoyait une partie expérimentation. Au sujet du

changement climatique, il souhaite pouvoir à l'avenir avoir la possibilité de stocker de l'eau et de faire des créations des extensions et de l'entretien de réseau.

Florent GUHL indique que la problématique de l'irrigation est bien identifiée et il veillera à ce que les propositions de la Région du projet stratégique national permettent de toujours financer des ouvrages de stockage.

8) Examen des demandes de limitation/restriction de plantations nouvelles

Brice BESSON, délégué territorial adjoint Occitanie de l'INAO, présente le bilan 2020-2021 et les nouvelles demandes des différents ODG (annexe 5). Ces demandes reçoivent un avis favorable du conseil.

Guilhem VIGROUX (FRSAEA) indique que les intentions de plantation pour le PCR4 sont très élevées : 3700 ha/an contre 2600 ha/an en moyenne. Il décrit une tendance de plantation vers les gros grains (comme le Colombard) au détriment des petits grains. Il regrette le retard des contrôles de FranceAgriMer.

Sophie QUILLET (FranceAgriMer) précise que 60% des contrôles sont réalisés sur les dossiers de plantation soit 23 millions € déjà payés.

Jérôme DESPEY propose d'étudier avec FranceAgriMer la possibilité d'une accélération des contrôles étant donné cette dynamique de plantation.

Denis CARRETIER suggère de revoir le montant des primes de plantations étant donné l'augmentation du coût des intrants. Jérôme DESPEY répond en annonçant la création d'un groupe de travail sur la restructuration au sein du CS vin, où sera évoqué cette problématique des barèmes de coûts.

9) Questions diverses

Étienne GUYOT propose un groupe de travail sur le changement de nom du bassin viticole.

Jean-Michel SAGNIER (CIVIL), signataire d'une de ces lettres, explique qu'en tant qu'IGP Sud de France, il est possible de communiquer sur les salons avec cette mention ; mais il n'est pas possible de communiquer sur l'étiquette. Or, il souhaite continuer de communiquer avec Sud de France.

Florent GUHL rappelle les précédentes demandes et confirme la difficulté pour solutionner ce problème. Si le sujet est porté collectivement, il propose de le ré-expertiser.

Ludovic ROUX estime que ce n'est pas cohérent de pouvoir communiquer avec un label que l'on peut mettre sur des salons et non sur la bouteille. Il souhaite que le sujet soit tranché une bonne fois pour toute pour investir sur une communication pertinente. Il explique également que la coopération agricole souhaiterait n'avoir qu'une interprofession voire 2 (1 AOP et 1 IGP) au niveau du bassin.

Florent GUHL propose d'en rediscuter avec le Conseil régional.

Olivier DUCHAMP s'inquiète de l'emprise définitive du tracé SNCF dans l'Hérault, qui bloque de nombreuses parcelles.

Étienne GUYOT lui demande de lui envoyer un courrier à ce sujet. Il remercie les participants et clôt la réunion.

**LISTE DES MEMBRES PRÉSENTS AU CONSEIL DE BASSIN VITICOLE LANGUEDOC-ROUSSILLON
du 10 novembre 2021**

Présidence : Étienne GUYOT, préfet de la région Occitanie, président du conseil de bassin viticole

*** Participants membres du conseil de Bassin :**

1 - Personnes publiques :

Samuel BARREAU, DDFIP de l'Hérault, représentant le directeur de la DRFIP

Brice BESSON, délégué territorial adjoint Occitanie, représentant la directrice de l'INAO

Denis CARRETIER, président de la chambre régionale d'agriculture

Florent GUHL, directeur de la DRAAF Occitanie

Sophie QUILLET, chef de service adjointe FAM, représentant la directrice générale de FranceAgriMer

Laurence SERRANO-LASBATS, représentant le directeur de la DREETS

2 - Représentants de la profession viticole :

- *Représentants des organisations interprofessionnelles de la filière viticole :*

Gérard BANCILLON, représentant des vins IGP

François Régis BOUSSAGOL, association régionale des plantations nouvelles en VSIG

Jean-Benoît CAVALIER, CIVL

Jacques GRAVEGEAL, InterOc

Miren de LORGERIL, CIVL

Sébastien PONS, InterOc

Jean Michel SAGNIER, CIVL

Laurent SAUVAGE, Inter'Oc

- *Personnalités désignées en fonction de leurs responsabilités dans la filière régionale :*

Mathieu DAUVERGNE, confédération paysanne

Olivier DUCHAMP, coordination rurale

Ludovic ROUX, la Coopération agricole

Alexandre THEY, fédération régionale des vignerons indépendants (FRVI)

Guilhem VIGROUX, fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Occitanie

- *Président du comité régional de l'INAO :*

Philippe COSTE, CRINAO Languedoc-Roussillon

3 - Personnalités qualifiées :

Eric BOURGUET, président du syndicat des pépiniéristes viticoles d'Occitanie

Jérôme DESPEY, président du conseil spécialisé « filières viticole et cidricole » de FranceAgriMer

Nicolas RICхарME, président de l'association interprofessionnelle SUDVINBIO

Jean-Pierre VAN RUYSKENVELDE, directeur de l'institut français de la vigne et du vin (IFV)

*** A également participé à la réunion :**

Magali JELILA (directrice de l'Union des entreprises viticoles méditerranéennes)

Excusés :

Carole DELGA, présidente de la Région Occitanie,

Vincent EUZET, CIVL

Gille GALLY, UEVM

Oliver SIMONOU, InterOc

Stéphane ZANELLA, CIVR